

**3 décembre 2013**

La CCP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires au SG/DRH. FO est désigné comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

## Intégrations dans le RIN

Nom .....	service .....	date d'intégration.....	grade d'accueil
MENARD François.....	DGALN .....	1 <sup>er</sup> avril 2012.....	RIN Hors catégorie 6 <sup>e</sup> échelon
DENAIN Patrice .....	IGAM .....	13 mars 2012 .....	RIN Hors catégorie 7 <sup>e</sup> échelon
DI LUCA Charles.....	DREAL NP-de-C.....	1er juillet 2011 .....	RIN Hors catégorie 8 <sup>e</sup> échelon
GLICKMANS Cédric .....	SG .....	13 mars 2012 .....	RIN 1 <sup>ère</sup> catégorie 7 <sup>e</sup> échelon
CHOQUET Claudine.....	DGPR .....	1 <sup>er</sup> janvier 2013 .....	RIN 1 <sup>ère</sup> catégorie 11 <sup>e</sup> échelon

## Promotions de B en A 1<sup>ère</sup> catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2014

### Conditions statutaires

être agent non titulaire de catégorie B.

### Critères de la CCP

- le niveau des fonctions exercées par l'agent : un poste de 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie A (par ex : chef de cellule en DDT, chargé d'études, etc.),
- la manière de servir de l'agent démontrant qu'il est apte à exercer des fonctions de catégorie A,
- l'analyse des postes tenus par l'agent.

**Critères seconds** : diplômes, formation professionnelle engagée, et l'ancienneté.

Années	2011	2012	2013	2014
Nombre de postes	5	5	3	<b>2</b>
Nombre d'agents proposés	6	7	5	<b>1</b>
Nombre de postes pourvus	1	3	3	<b>1</b>

### Est promue RIN 1<sup>ère</sup> catégorie :

HAUTCASTEL Patricia.....DEAL Guadeloupe

## Promotions en Hors catégorie au 1<sup>er</sup> janvier 2014

### Conditions statutaires

Être agent de la 1<sup>ère</sup> catégorie, classé au 6<sup>e</sup> échelon au moins depuis un an, et justifier d'au moins 6 ans de services publics en catégorie A.

### Critères de la CCP

Niveau des fonctions exercées par l'agent :

- un poste de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en DDT, expert national ou international, etc.), proposé en priorité,
- la qualité du parcours professionnel au niveau de la catégorie A (responsabilités exercées, évolution des fonctions, diversités des postes ou approfondissement d'un domaine),
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans la catégorie A.

Années	2011	2012	2013	2014
Nombre de postes	5	5	6	<b>5</b>
Nombre d'agents proposés	8	12	12	<b>14</b>
Nombre de postes pourvus	5	5	6	<b>5</b>

**Sont promus RIN A Hors catégorie :**

BAUDE-LE-GULUDEC Guénaële ..... DREAL Nord Pas-de-Calais  
 HUA Chongyue ..... CGDD  
 BINON Lionel ..... DDTM 83  
 PAUMARD Dominique ..... DGITM  
 FOULTIER Agnès ..... CETE Lyon

**Promotions en catégorie exceptionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2014****Conditions statutaires**

Être agent hors catégorie, justifiant d'au moins 12 ans de services publics en catégorie A et détenant 1 an d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon.

**Critères de la CCP**

Le niveau de fonction exigé correspond à :

- 1 poste de niveau 3 (directeur, chef de service),
- ou 2 postes de niveau 2 (ex : chef de bureau en administration centrale, chef de service en direction départementale de l'Équipement, expert national ou international, etc.),
- depuis 2007, à titre dérogatoire, les agents âgés de + de 55 ans ne détenant qu'un poste de niveau A+ dont la qualité du parcours en catégorie A est reconnue ;
- les agents intégrés sur le RIN en hors catégorie qui effectuent une mobilité géographique sur un poste de deuxième niveau seront considérés comme ayant déjà tenu un poste de niveau 2,
- l'avis du comité de domaine compétent pourra être demandé,
- la manière de servir,
- l'ancienneté dans les fonctions de 2<sup>e</sup> niveau.

Années	2011	2012	2013	2014
Nombre de postes	10	10	8	<b>5</b>
Nombre d'agents proposés	34	19	16	<b>7</b>
Nombres de postes pourvus	10	9	8	<b>5</b>

**Sont promus RIN A catégorie exceptionnelle :**

BERCARU Gabriel ..... DGAC ..... sous réserve validation en Com Dom  
 BRAILLON Marie-Céline ..... CGDD  
 POINTEREAU Christine ..... DGALN  
 RUNGETTE Denis ..... DREAL Basse Normandie  
 VARIN Éric ..... DIRM-LPM Boulogne ..... à compter du 16 août 2014

**Promotions à l'échelon spécial (5<sup>e</sup> échelon de la catégorie exceptionnelle) au 1<sup>er</sup> janvier 2014****Conditions statutaires**

Être agent de la catégorie exceptionnelle, avoir 15 ans d'ancienneté en catégorie A et avoir 3 ans d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon de cette catégorie.

**Critères de la CCP**

- avoir occupé au moins deux postes de 2<sup>e</sup> niveau,
- occuper des fonctions de 2<sup>e</sup> niveau en dernier poste.

Le parcours en A+ sera pris en compte, ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

Années	2012	2013	2014
Nombre d'agents proposés	16	12	<b>6</b>
Nombre de postes	7	3	<b>1</b>

**Est promu RIN A Échelon spécial :**

GUILBAUD Jacques ..... DDT 09

## Inscription sur la liste A+ au 1<sup>er</sup> janvier 2014

### 5 agents sont proposés sur la liste A+, 4 personnes sont retenues.

BAGHI Jacques.....DREAL Languedoc-Roussillon  
 CAZIER Catherine.....DREAL Picardie  
 AOUADJ Smaïn.....DRIEA ..... au titre de la mobilité  
 AUGER Delphine.....SG ..... au titre de la mobilité

## Questions diverses

### 1 – Loi de dé précarisation

Le décret d'application ayant été pris tardivement, l'organisation des concours a été modifiée :

- en 2014, concours pour toutes les catégories, pour 100% des postes
- en 2016, concours pour les agents n'ayant pas l'ancienneté requise en 2014.

### 2 – Mesures catégorielles pour les RIN

Les modifications statutaires évoquées lors de nos précédents comptes-rendus ont été entérinées administrativement, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> catégorie, le « pied » de grade passe à 404 (indice brut),
- catégorie exceptionnelle, la durée moyenne du 1<sup>er</sup> échelon est abaissée de 3 ans à 2 ans et 6 mois,
- catégorie exceptionnelle, l'échelon 5 devient l'échelon spécial,
- catégorie exceptionnelle, création de 2 chevrons avec une durée d'un an.

1 mois de bonification d'ancienneté sera accordé à tous les agents automatiquement.

Les décisions prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 3 – Élections professionnelles

Les prochaines élections de 2014 devraient voir le regroupement des CCP RIN-DAFU-HN68, et cela en considérant le nombre décroissant d'agents relevant de ces CCP.

## Pour la défense des Personnels non Titulaires RIN et pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élu-e-s C.F.D.T.

<b>Jocelyne BLASER</b> .....	DREAL Midi-Pyrénées .....	05 61 58 55 43
	<a href="mailto:jocelyne.blaser@developpement-durable.gouv.fr">jocelyne.blaser@developpement-durable.gouv.fr</a>	
<b>Christine DEL RIO</b> .....	CGDD .....	01 40 81 13 97
	<a href="mailto:Christine.del-rio@developpement-durable.gouv.fr">Christine.del-rio@developpement-durable.gouv.fr</a>	
<b>Rémy BLANES</b> .....	DGALN.....	01 40 81 25 01
	<a href="mailto:Remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr">Remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr</a>	
<b>Eric GANCARZ</b> .....	DDT 77 .....	01 60 56 73 68
	<a href="mailto:Eric.gancarz@seine-et-marne.gouv.fr">Eric.gancarz@seine-et-marne.gouv.fr</a>	
<b>André TURCOT</b> .....	DDT 79 .....	05 49 06 89 00
	<a href="mailto:andre.turcot@deux-sevres.gouv.fr">andre.turcot@deux-sevres.gouv.fr</a>	